

**LICENCE 3^{ème} ANNEE -
BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE et INDICATIVE
2009-2010**

Il est vivement recommandé de se procurer ces ouvrages dans leur dernière édition

MATIERES à coefficient 2

DROIT ADMINISTRATIF – LES BIENS

J. Morand-Deville, Cours de droit administratif des biens, Montchrestien, 4^{ème} édition

un indispensable:

M. Long, P. Weil, G. Braibant, P. Delvolve, B. Genevois, Les grands arrêts de la jurisprudence administrative, Sirey

DROIT DES SOCIETES 1 (et 2)

Manuels de travail :

COZIAN, VIANDIER , DEBOISSY, Droit des Sociétés, Litec

MERLE : Droit commerciales - Sociétés commerciales, éd. Dalloz

Outils de recherche

GUYON : Droit des affaires, tome 1 , Litec

LE CANNU : Droit des sociétés, éd. Montchrétien

DROIT COMMUNAUTAIRE

G. ISAAC et BLANQUET : Droit général de l'Union européenne, 2006,

BLUMANN et DUBOUIS, Droit institutionnel de l'Union européenne, Paris, Litec

J.C. MASCLET, *Les grands arrêts du droit communautaire*, PUF, Que sais-je ? n° 3014

JACQUE Jean-Paul, Droit institutionnel de l'union européenne, Paris, Dalloz, Collection Cours.

PERTEK, Droit des institutions de l'Union européenne, Paris, PUF, Thémis,

P. MANIN : L'Union européenne : institutions, ordre juridique et contentieux, 2005

DROIT DES SURETES

Les indications bibliographiques données ci-dessous ne sont justement que des indications. Sentez-vous libre d'utiliser les ouvrages de votre choix, en fonction de vos préférences.

L'ouvrage recommandé pour l'étude du droit des sûretés est le manuel du **Professeur D. LEGAIS, Sûretés et garanties du crédit, édité par les éditions LGDJ.**

Lors de l'achat de l'ouvrage, vérifiez toujours que vous achetez la dernière édition, et qu'une réédition n'est pas attendue à court terme. Cette recommandation est particulièrement à suivre compte tenu de la réforme de mars 2006.

Quant au **Code civil**, le Code édité par les éditions Dalloz est très complet et d'une présentation claire.

Autres ouvrages (liste non exhaustive) : Privilégier les ouvrages postérieurs à juillet 2006

P. ANCEL , Droit des sûretés, coll. Objectif droit, éd. Litec

M. CABRILLAC et Ch. MOULY, Droit des sûretés, éd. Litec

Ph. SIMLER et Ph. DELEBECQUE, Les sûretés , la publicité foncière, éd. Dalloz

Ph. THERY, Sûretés et publicité foncière, PUF

MATIERES à coefficient 1

REGIME DE L'OBLIGATION

F. TERRE, Ph. SIMLER, Y. LEQUETTE, Droit civil, les obligations, à paraître chez Dalloz

MALAUURIE (P.) et AYNES (L.), Droit civil, Obligations, par MALAUURIE (P.), AYNES (L.) et STOFFEL-MUNCK (P.), Defrénois

RELATIONS INDIVIDUELLES DU TRAVAIL

Jean Emmanuel RAY

Droit du travail, droit vivant , édition Liaison

ANGLAIS JURIDIQUE :

I. NOBLE , Droit, Science politique, Montchrestien

INTRODUCTION AU DROIT COMPARE

Veillez trouver ci-joint le nom de deux des ouvrages de base du cours:

René David et Camille Jauffret-Spinozi, Les grands systèmes de droit contemporains, Précis Dalloz, 11^{ème} édition,

et

Michel Fromont, Grands systèmes de droit étrangers,
mémento Dalloz, 3ème édition

En combinant ces deux ouvrages, on couvre à peu près le cours.

Au cas où l'étudiant ne peut ou ne veut absolument pas acquérir les deux, il est préférable qu'il choisisse le David et Spinosi, qui est plus complet.

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

- N'GUYEN QUOC DINH, P. DAILLIER ET A. PELLET, *Droit international public*, LGDJ, dernière édition

E. S. SUR et J. COMBACAU, *Droit international public*, Montchrestien, 2008

- DUPUY P.-M., *Droit international public*, Paris, Dalloz

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

GOHIN (Olivier) *Contentieux administratif*, Litec, dernière édition

M. Deguerge, *Procédure administrative contentieuse*, ed. Montchrestien, coll.

"Focus Droit", dernière édition.

LIBERTES PUBLIQUES

COLLIARD Claude-Albert, LETTERON Roseline, « Libertés publiques », Dalloz, coll. Précis

RELATIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL

F. Gaudu, "Droit du travail", (principalement la 2ème partie), éd. Dalloz

B. Teyssié, "Droit du travail – Relations collectives", éd. Litec

J. E. Ray, « Droit du travail – droit vivant », éd. Liaisons

L'achat d'un Code du travail ne s'impose que dans les limites des possibilités

financières de l'étudiant. Il peut de toute façon être consulté et emprunté au

service du prêt étudiant d'une bibliothèque. Cette démarche s'avère à notre avis

tout à fait indiquée pour les révisions avant l'examen.